

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE SCHAERBEEK  
Collège des Bourgmestre et Echevins  
Place Colignon**

**B - 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2015/411=094/020  
N/Réf. : AVL/JMB/SBK-2.304/s.581  
Annexe : /

Messieurs,

**Objet : SCHAERBEEK. Rue Floris, 20.**  
**Modification de l'aspect architectural de la façade à rue.**  
**Demande de permis d'urbanisme.**

En réponse à votre lettre du 17 décembre 2015 sous référence, reçue le 24 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 6 janvier 2016.

La demande concerne un immeuble néoclassique situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

Elle vise à remettre en état la façade avant qui a souffert de plusieurs interventions inadéquates réalisées sans autorisation. Les travaux prévoient notamment l'enlèvement du parement de briquettes de la partie supérieure de la façade et la mise en œuvre d'un enduit lisse (couleur pierre de France) sur toute la hauteur de la maison (excepté le soubassement en pierre bleue apparente), la réfection à l'identique des tables moulurées et de la clé ouvragée (manquante depuis 1969 à la fenêtre située à droite au premier étage), etc.

La CRMS encourage la remise en état de la façade avant, fortement dépareillée après l'arrêt du début des travaux réalisés en infraction. Les travaux projetés devraient en effet contribuer à restituer l'expression néoclassique de la façade et à rétablir la cohérence de la rue eu égard au contexte patrimonial environnant.

Bien que les bossages d'origine ne seraient pas restitués, la CRMS insiste néanmoins pour que l'enduit à mettre en œuvre respecte au mieux l'expression néoclassique blanche de la façade d'origine.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz  
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry